

LETTRE FLASH N° 128

APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 22 JANVIER 2026

S'opposer au “plan social” en cours dans l’ESR

Depuis le vote de la loi LRU en 2007 et le passage des universités aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en 2009, la part du budget de la Mires (hors changement de périmètre) dans le budget général de l’État n’a cessé de baisser passant de 6,83 % à 5,33 % – l’État délégant la gestion de la pénurie aux établissements. Dans le même temps, le nombre d’étudiant·es inscrit·es dans l’enseignement supérieur public a progressé de 19 % (+273 000 étudiant·es dans les universités). C’est l’équivalent de 10 universités qui auraient dû être construites et 30 000 agent·es qui auraient dû être recruté·es. Ce manque de places financées dans le service public a conduit un nombre de plus en plus important d’étudiant·es à rejoindre des formations privées. Sur cette période nous avons même perdu 900 emplois d’enseignant·e-chercheur·e (EC) et le nombre total d’enseignant·es titulaires et contractuel·les a baissé de 4 %.

Au lieu de compenser ce sous-financement, le gouvernement aggrave encore la situation par l'**austérité budgétaire imposée aux universités** : ses conséquences directes sont réelles.

Sans être exhaustifs, les exemples dans l’encadré ci-dessous révèlent l’ampleur du “plan social” en cours et annoncent, d’une part, une aggravation de l’épuisement des collègues et de la dégradation des conditions de travail conduisant à l’impossibilité d’assurer les missions dans nombre d’universités et, d’autre part, une réduction de l’offre de formation et des capacités d’accueil de l’université publique.

À l’aune de ces constats factuels émanant des débats budgétaires dans les établissements, comment le ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Espace, Philippe Baptiste, peut-il oser évoquer un “sentiment de paupérisation” ? La dégradation de la situation des personnels des universités est bien une réalité objective. **Le SNESUP-FSU rappelle qu’il manque aujourd’hui 8 milliards d’euros pour répondre aux besoins de l’ESR public, plutôt que d’un nouveau diagnostic.**

COMP et Assises du financement de l’ESR

Comme il l’avait annoncé en décembre devant le Sénat, le ministre de l’ESRE a lancé, le 8 janvier, avec la ministre de l’Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin, des Assises sur le financement des universités.

« Pour éclairer les décisions et l’action de l’État », il s’agit, selon lui, d’établir un « diagnostic partagé, rigoureux et incontestable sur la situation financière des universités ». Voilà une bien curieuse intention. Est-ce à dire que les services de l’État ignorent la situation financière des établissements sous leur tutelle ? Qu’ils naviguent à vue dans le brouillard ?

C’est d’autant plus étonnant qu’ils ont engagé récemment l’expérimentation des contrats d’objectifs, de moyens et de performance (COMP) 100 %, qui, dès cette année, seront étendus à l’ensemble des universités en remplacement du dialogue stratégique de gestion.

Du fait de leur périmètre élargi à la totalité de la subvention pour charges de service public versée par l'État, ils s'imposent comme un nouveau modèle d'allocation des moyens des établissements. Les établissements concernés ont signé leur COMP première version en 2023, 2024 et 2025 et la généralisation à tous les établissements est prévue pour 2026-2027. **Sur le fond, ils ont pour objectifs la régionalisation des formations et de la recherche, et la délégation par l'État aux recteurs ou rectrices** délégué·es à l'enseignement supérieur du pilotage de l'allocation des moyens des établissements, soit *de facto* un pilotage de 100 % de leurs missions. Le localisme assumé risque fort d'augmenter les inégalités entre établissements.

Ces COMP, déjà décidés et imposés à la communauté avant même le lancement des "**Assises du financement de l'ESR**" – dont on peut questionner l'objectif réel – sont antinomiques de la revendication portée par le SNESUP-FSU : construire un nouveau modèle d'allocation des moyens aux établissements qui se base sur leurs besoins et qui réduise les inégalités de dotation par étudiant·e comme celles des taux d'encadrement.

Pour le SNESUP-FSU, ces COMP 100 % sont une nouvelle étape dans le contrôle et le pilotage de nos missions tout en actant le désengagement de l'État du service public de l'ESR. Ils doivent être dénoncés et combattus à tous les niveaux.

Le SNESUP-FSU appelle l'ensemble des personnels à se réunir en AG pour construire les mobilisations pour s'opposer au plan social dans l'ESR et obtenir les moyens financiers et humains nécessaires à la délivrance du service public sur l'ensemble du territoire.

Une "paupérisation" bien concrète

À l'université d'Angers, pour les 3 prochaines années, les départs d'EC titulaires ne sont remplacés que par des ATER ; les BIATSS ne sont pas remplacés durant 3 mois, puis le sont par des CDD durant 2 ans. Par ailleurs, les budgets des composantes et des laboratoires ont été réduits de 20 % en 2025.

À l'université du Maine, après une campagne d'emploi 2025 déjà amputée et des réductions drastiques des budgets de fonctionnement des composantes et des laboratoires, ce sont 10 titulaires EC et BIATPSS qui ne seront pas remplacés ainsi que des parcours et de formations qui vont fermer en 2026 afin de faire 2 M€ d'économie par rapport à 2024.

À l'université d'Amiens, 280 contractuel·les et vacataires pourraient perdre leur emploi et 54 000 heures de formation seraient donc supprimées, soit 12 % des maquettes.

À l'université de Clermont-Ferrand, 40 000 heures complémentaires seront supprimées en 3 ans, ce qui, sans recrutement, aboutit à une réduction des formations. 11 postes d'EC et 1 poste Biatss ont été supprimés en 2025, un nouveau plan prévoit d'en supprimer 18 en 2026 dont 10 postes d'EC : objectif 3 M€ d'économie.

À l'université de Rouen, la campagne d'emplois 2026 a été réduite en décembre, alors qu'elle avait été adoptée en juillet. Les capacités d'accueil ont baissé d'environ 600 étudiant·es, les crédits des laboratoires et le nombre de bourses de thèse annoncés pour 2026 ont également chuté.

À l'université de Pau, alors que les demandes d'inscription augmentent, les capacités d'accueil offertes sur la plateforme Parcoursup ont été réduites. C'est le cas des filières en tension telles que la psychologie, les sciences et techniques des activités physiques (STAPS), le droit et l'économie-gestion. Pour réduire le nombre d'heures de cours, en sociologie, les groupes de TD sont passés de 30 à 40 étudiant·es.

À Paris 1, la campagne d'emploi n'a été maintenue qu'à 50 % et au prix de la multiplication par 15 des droits d'inscription pour les étudiant·es étranger·es extra-communautaires.

À l'université Gustave Eiffel, ce sont 70 équivalents temps plein en moins au budget initial 2026 par rapport à l'année précédente.

À l'université Grenoble Alpes, suppression de 60 postes de BIATPSS sur les trois prochaines années, depuis 2021, 90 % des départs d'EC titulaires sont remplacés par des contractuel·les durant deux ans. À cela s'ajoute, en 2026, une baisse des dotations récurrentes des laboratoires de 800 000 €.

À l'université d'Aix-Marseille, ce sont 60 % des départs en retraite qui ne sont pas remplacés depuis 3 ans avec les effets à l'avenant sur les formations et la recherche.

À l'université de Strasbourg, 150 postes d'EC titulaires ont été perdus ces 10 dernières années. L'offre de formation de l'université devrait être réduite de 5 % et le nombre de postes d'EC et de BIATPSS ouverts au concours est réduit de 40 %.

À l'université de Lille, le budget initial de 2026 est en déficit de 45 M€ ce qui a d'ores et déjà pour conséquence un gel d'emploi.

À l'université Toulouse Jean Jaurès, l'essentiel du programme culturel du second semestre est supprimé et le budget de fonctionnement des composantes est réduit de 50 à 80 %, à cela s'ajoute une réduction des investissements de 40 % et un gel de 30 % de la campagne d'emploi.

Accueil des universitaires et des étudiant·es de Gaza en France

Le programme PAUSE du Collège de France, unique dispositif permettant d'accueillir en France quelques scientifiques et artistes en danger dans leur propre pays, placé sous l'égide de plusieurs ministères (Affaires étrangères, Intérieur, Enseignement supérieur, Culture), suspend désormais l'instruction des dossiers de nos collègues habitant Gaza.

Invoquant des conditions d'évacuation « extrêmement complexes », la France prétend ne plus pouvoir accueillir artistes et universitaires. Ainsi, l'appel à candidatures pour le 1^{er} semestre 2026 porte désormais explicitement la mention d'une suspension de l'instruction des dossiers de « scientifiques localisés dans l'enclave ».

Or, malgré les difficultés, des collègues ont été accueilli·es en Italie, en Espagne ou en Suisse, dont des lauréat·es du programme PAUSE qui y restent bloqué·es en l'absence de délivrance d'un visa par la France.

L'accueil en France des étudiant·es originaires de Gaza est également au point mort alors que des programmes et des bourses spécifiques pour leur accueil ont été mis en place ailleurs, comme en Italie qui a accueilli en 2025 plus de 1300 étudiant·es gazaouis.

Le SNESUP-FSU demande la réouverture immédiate du programme PAUSE aux collègues résidant à Gaza, une évacuation rapide des collègues déjà lauréat·es et leur accueil effectif en France, ainsi qu'un programme de délivrance de visas d'études.

Vote : 35 POUR, 5 CONTRE